



STAGES MULTI ACTIVITES ETE 2026

Je soussigné Madame ou Monsieur Responsable de l'enfant.....participant au stage multi activités été 2026 organisé par la Commune de Château-Salins et le Dojo du Saulnois prend connaissance des modalités de fonctionnement précisées ci-dessous.

Ces accueils ont pour objets de faire découvrir aux jeunes de 11 à 17 ans des activités sportives et culturelles variées, de valoriser l'esprit de groupe et d'être accessibles au plus grand nombre.

1) Dates des stages :

Du 06 au 10 juillet 2026

Du 27 au 31 juillet 2026

Attention, places limitées

2) Horaires

Les horaires sont précisés sur les plannings en fonction des activités

3) Inscriptions

Date d'inscription : le samedi 13 juin 2026 au périscolaire, la Courte Echelle, 4 rue des braissettes de 8h à 10h.

Dossier administratif

- Les inscriptions se font pour une semaine. Possibilité de s'inscrire sur liste d'attente pour une 2^e semaine
- L'inscription n'est définitive qu'à réception du dossier complet :
 - Fiche d'inscription
 - Fiche sanitaire de liaison
 - Le présent règlement intérieur signé
 - Un certificat médical de non contre-indication à une pratique multisport
 - Copie des pages vaccinations du carnet de santé
 - L'attestation d'assurance responsabilité civile
 - Le règlement entier du stage (en chèque à l'ordre du Trésor Public, en espèces ou en chèques-vacances)
- L'annulation de l'inscription est possible dans un délai de 10 jours précédant le début du stage. Le montant du stage sera remboursé.

4) Conditions d'admission

- L'adolescent doit avoir entre 10 ans et demi et 17 ans.
- Un adolescent dont les parents n'auraient pas signé les différentes autorisations parentales (urgence, droit à l'image, déplacement et sortie) ne pourra être accepté au stage.
- Afin d'assurer le bon déroulement du stage et de l'ensemble des activités, de respecter l'ensemble du groupe, la ponctualité est la règle incontournable de fonctionnement.
- Les adolescents sont tenus de respecter la propreté des lieux et les règles de vie.
- Un adolescent malade ou blessé ne pourra être accepté au stage si cela affecte le bon déroulement des activités.
- Tout adolescent qui dégrade les installations et le matériel, qui perturbe systématiquement le groupe et le bon déroulement du stage, qui manifeste un comportement dangereux pour lui et les autres se verra exclu du stage.
- Il est interdit de boire de l'alcool et de fumer lors du stage.

5) Tarifs

1^{ère} semaine du 6 au 10 juillet (5 jours) :

- 120 € la semaine pour les habitants de Château-Salins/Coutures
- 150 € la semaine pour les extérieurs

2^{ème} semaine du 27 au 31 juillet (5 jours) :

- 120 € la semaine pour les habitants de Château-Salins/Coutures
- 150 € la semaine pour les extérieurs

Pour les deux semaines :

- Les pique-niques, boissons et encas, sont apportés par les adolescents.
- Chèques vacances ANCV acceptés

6) Vêtements et objets personnels

- La tenue sportive est nécessaire pour pouvoir pratiquer dans des conditions de bien-être et de sécurité appropriées.
- Le planning de la semaine précise pour chaque activité la tenue requise.
- Les objets de valeur ne sont pas admis dans le cadre du stage.

Les téléphones portables sont acceptés sous l'entière responsabilité des adolescents. Une autorisation raisonnable sera exigée : les animateurs se réservent le droit de demander au jeune de ranger son portable en cas d'utilisation abusive ou inappropriée.

7) Santé, médicaments

Aucun médicament, quel qu'il soit, n'est administré sans l'ordonnance d'un médecin (copie du document à conserver par l'accueil). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine marqué au nom et prénom de l'adolescent et accompagnés de l'ordonnance.

Toute vaccination récente, tout traitement en cours ou tout problème de santé doivent être signalés à l'encadrant référent dès l'arrivée de l'adolescent

Fait à, le...../...../.....

Signature des parents :

Précédée de la mention « **lu et approuvé** »

